



Règlement intérieur Sorties familiales Des Amis des Bauges

L'Association « Les Amis des Bauges », en partenariat avec la CAF de Savoie, est organisatrice de nombreuses activités pour les familles du Cœur des Bauges.

Toutes les familles du cœur des Bauges peuvent s'inscrire et participer aux sorties familles organisées par les Amis des Bauges.

De plus, les familles sont invitées à proposer des idées de sorties en vue de leur organisation. Ainsi les sorties programmées pourront être au plus près de leurs attentes et aspirations.

L'objet principal est la découverte de sites, animations et activités en famille ainsi que l'échange au sein de la famille et entre les familles qui composent le groupe.

Les inscriptions

- ✓ Les inscriptions se font impérativement à l'accueil du Centre Social des Amis des Bauges et par ordre d'arrivée.
- ✓ L'inscription est validée et définitive après règlement de la somme due et des documents suivants :
 - La fiche d'inscription téléchargeable sur le site des Amis des Bauges ou à retrouver à l'accueil des Amis des Bauges
 - Un justificatif de Quotient Familial (C.A.F., M.S.A. ...) *Les personnes ne pouvant transmettre cette information se verront appliquer le tarif le plus élevé.*
- ✓ Chaque famille inscrit uniquement sa propre famille
- ✓ Des personnes seules peuvent participer aux sorties familles sous réserve que le groupe soit composé d'un minimum de 60% de familles.
- ✓ Si une famille donne la responsabilité d'un enfant (pas plus d'1 enfant par famille) pour la sortie à une autre famille, une attestation d'autorisation lui sera réclamée.

La tarification

Pour permettre à tous de participer aux sorties familles, l'association « les Amis des Bauges » propose une tarification différenciée en fonction du quotient familial.

Les quotients familiaux qui permettent pour chaque sortie de moduler les tarifs sont les suivants :

Quotient familial						
QF<300	300<QF<600	600<QF<1000	1000<QF<1200	1000<QF<1700	1700<QF<2000	QF>2000

Les annulations

- ✓ En cas d'annulation de la sortie par l'association des Amis des Bauges (condition météo défavorables, nombre de participants insuffisant ...) chaque famille sera remboursée.

- ✓ En cas d'annulation par une famille aucun remboursement ne sera effectué sauf :
 - Absence pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical). Le remboursement portera uniquement sur la personne présentant le certificat et les enfants sous sa responsabilité.
 - En cas de force majeure (à l'appréciation de l'association)

Le déroulement de la sortie

- ✓ Une personne de l'association des Amis des Bauges (salarié ou bénévole) participe à la sortie. Elle a la charge de veiller au bon déroulement de la journée pour l'ensemble du groupe. Elle est déchargée de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

- ✓ Pour un bon déroulement de la journée, il est important que chacun veille au respect de chacun des membres du groupe. Ceci implique un respect des horaires durant la sortie et une gestion des éventuels désaccords en dehors du groupe.

- ✓ En cas d'intempérie lors de la sortie, le retour peut être anticipé

- ✓ La personne responsable de la sortie remettra un numéro de téléphone portable à chaque famille participante afin qu'elle puisse être contacté au moindre souci.